Figure de style

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **23 (1986)**

Heft 833

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1023045

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'INVITE DE DP

Régulation = interdiction

Quasiment la moitié de la forêt suisse est détruite ou en voie de l'être. On s'affole à Berne ! Le mot n'est pas excessif lorsque l'on découvre certaines des mesures qui sont envisagées ou prises, comme celle de relever de 16 à 18 ans l'âge d'utilisation du vélomoteur.
Dans la foulée je propose au Conseil fédéral de retirer les permis de conduire aux plus de 65 ans (mes parents sont en vacances et il y a toutes les chances pour qu'ils ne lisent pas cette infamie), aux femmes et aux membres du parti socialiste ! Soyez sérieux ! Moi ? Mais c'est pas moi, M'sieur, qui ne suis pas sérieux, c'est le petit père Egli qui plaisante et à travers lui le Conseil fédéral !

De qui se moque-t-on dans ce pays? D'à peu près tout le monde quand on propose des remèdes de ce genre. Alors essayons vraiment d'être sérieux. La destruction des forêts est une catastrophe pas seulement parce qu'on est en train de perdre la moitié de nos arbres mais parce que cette perte modifie profondément les conditions d'existence de régions entières. La forêt est un réservoir d'eau, un épurateur et un régulateur. Par ailleurs, elle stabilise les terrains qui deviennent, ces temps-ci méchamment instables. Nous sommes placés devant un énorme problème de régulation et pour y répondre, nous manipulons, un peu au hasard, les interdictions. Avant d'interdire peut-être faudrait-il connaître précisément le problème. La forêt meurt-elle seulement à cause des pluies dites acides, quel est le rôle exact des émissions provoquées par la circulation motorisée, quels parasites interviennent dans le phénomène ? On pourrait multiplier les questions en prenant en compte la nature et la fréquence de l'exploitation des forêts, l'entretien des surfaces forestières et les essences replantées. Bref, je veux dire par là qu'il n'y a pas de cause unique au phénomène, mais un ensemble de causes qui détermine une synergie. Si l'on veut réguler quelque chose, il faut d'abord connaître avec précision tous les facteurs qui agissent sur la forêt avant d'édicter des mesures qui affectent l'écologie humaine de la population. En tout cas si j'avais 16 ans cette mesure discriminatoire me ferait pousser une g... qu'on entendrait peut-être bien jusqu'à Berne.
Tous les phénomènes de pollution sont synergiques, le premier étudiant en écologie nous le dira, et pour diminuer d'un petit pourcentage les effets il faut une diminution d'au moins la moitié des taux de pollution. Alors ne calmons pas le bon peuple avec des mesures stupides qui de surcroît touchent une catégorie d'âge de la population qui fera vraiment comprendre à tout le monde... que nous sommes en train de vieillir.

Mais voilà, il n'y a pas d'association de défense des 16 à 18 ans et l'on n'a rien à craindre. C'est une mesure pas chère et donc finalement rentable. Comme disait Max Frisch, il n'y a pas longtemps, en Suisse, est raisonnable ce qui est rentable. Il ne savait pas encore combien il avait raison.

Claude Raffestin
(Professeur de géographie à l'Université de Genève)

ENERGIE

Figure de style

(*jd*) Branle-bas de combat énergétique, symptôme de la tchernobylose. Ainsi le groupe radical des Chambres fédérales vient de définir ses objectifs de politique énergétique ; mieux vaut tard que jamais. Rien de bien nouveau pourtant : les députés radicaux ne prennent guère de risque en proclamant que l'approvisionnement énergétique doit être en tout temps suffisant, permettre à l'économie de maintenir sa capacité concurrentielle et d'assurer ainsi places de travail et bien-être. C'est au nom de ce même discours qu'on a déjà prôné le développement rapide de la production d'énergie. Ajouter *in fine* la nécessité d'économiser l'énergie ne constitue plus qu'une figure de style. Répétons-le inlassablement : l'économie, comme d'ailleurs les particuliers, ne modifie ses habitudes de consommation que sous la pression des coûts ; une économie concurrentielle et créatrice d'emplois est celle qui à terme minimisera ses besoins énergétiques. Tout le reste n'est que bouillie pour les chats

TRIBUNAL FEDERAL

Il ne suffit pas d'avoir raison ...

(*jd*) Le combat a duré dix ans et il vient de prendre fin. On savait déjà depuis trois ans que les opposants à l'altiport de la Croix-de-Coeur, au-dessus de Verbier, avaient eu gain de cause. D'oppositions en recours, d'expertises en dénonciations, l'Association pour la sauvegarde de la région de la Croix-de-Coeur a réussi à mettre en évidence des lacunes graves dans les procédures qui ont conduit les autorités tant cantonales que fédérales à donner leur aval au projet d'altiport.
Pour faire triompher le respect des lois et des règlements, les opposants n'ont pas ménagé leurs efforts... et leur porte-monnaie : la facture finale se monte à 256 000 francs. C'est cette somme qu'ils réclamaient à la Confédération, mais le Tribunal fédéral vient de rejeter leur demande. Il semble que la décision des juges soit juridiquement solide. Néanmoins certains d'entre eux ont manifesté leur insatisfaction quant à la situation de droit. La question est d'importance pour ce qui touche à la protection de l'environnement : du point de vue de l'intérêt public l'engagement des particuliers et des organisations privées ne peut qu'être bénéfique, ne serait-ce que pour stimuler le zèle des administrations et faire contre-poids aux intérêts que gêne la protection de l'environnement. A condition toutefois que tombe le mur de l'argent, que la collectivité reconnaisse financièrement le rôle des "contestataires" lorsque ces derniers ont vu plus juste que les autorités.